

L'hon. M. STEVENS: Il est inutile de procéder avec les autres avant qu'il ne soit ici. Je ne veux pas faire entendre les autres témoins les premiers.

M. CALDER, C.R.: M. Racicot est ici, nous pouvons l'entendre immédiatement.

Le témoin se retire.

S. FRANCIS RACICOT est appelé et assermenté.

Le TÉMOIN: Monsieur Calder, est-ce que je jouis de la protection de la cour dans tout ce que je dirai?

M. CALDER, C.R.: Vous pouvez la demander. Monsieur le Président, ce témoin demande la protection du Comité.

Le PRÉSIDENT: Elle lui est accordée.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Monsieur Racicot, connaissez-vous un entrepôt de douane exploité par un nommé V.-M. Noël?—R. Oui, monsieur.

Q. Où ce trouvait cet entrepôt?—R. Sur la rue Saint-Laurent. Je crois que c'était au numéro 2717, mais je n'en suis pas certain, car il y a assez longtemps que je suis allé à cet endroit.

Q. Entre quelles rues sur la rue Saint-Laurent?—R. Juste en bas de la rue Saint-Zotique.

Q. De quel côté de la rue?—R. Du côté est.

Q. Avez-vous déjà été employé dans cet entrepôt?—R. Oui. J'y ai travaillé pour M. Noël.

Q. Vous dites que vous y avez travaillé pour M. Noël?—R. Oui, monsieur.

Q. Je crois savoir que vous avez communiqué certains renseignements à la Gendarmerie à cheval, qui ont été plus tard vérifiés?—R. Oui, monsieur.

Q. Comment avez-vous découvert le fonctionnement des attaches des portes de l'entrepôt?—R. Je travaillais alors pour M. Noël. Il me conduisait, ainsi que les autres qui se trouvaient avec moi, — M. Asselin, — et nous montra comment ces attaches fonctionnaient.

Q. Quel était son but en vous apprenant ces choses?—R. Il voulait nous amener avec lui, et il ne pouvait pas ouvrir les portes sans que nous le voyons faire. Il voulait que nous allions avec lui pour sortir cet alcool.

Q. Il vous proposa d'abord d'entrer avec lui et de l'aider à enlever cet alcool?—R. Oui.

Q. Et en entrant vous ne pouviez faire autrement que voir les ferrures de la porte?—R. Non, monsieur.

Q. Quand êtes-vous entrés, durant le jour ou la nuit?—R. Parfois le jour et parfois durant la nuit. Quelques fois dans la dernière partie de l'après-midi, au commencement de l'après-midi, et d'autres fois à onze heures du soir.

Q. Avez-vous réellement enlevé de l'alcool de l'entrepôt?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas enlevé de l'entrepôt, j'ai seulement aidé à transvider des barils dans des bidons de cinq gallons ou d'un gallon.

Q. Où preniez-vous l'alcool pour remplir les bidons?—R. L'alcool était dans la grande salle de l'entrepôt en barils qui portaient en tout temps le sceau de la douane.

Q. Comment pouviez-vous enlever les sceaux?—R. Le sceau porte une pointe retenant un fil métallique qui passe en travers; le fil part d'une pointe, contourne le sceau, vient dans le milieu de la bonde, puis revient contourner le sceau pour être retenu par une autre pointe; nous sortons le fil de la bonde avec une alène, nous déroulons le fil en l'étirant et alors la bonde peut sortir facilement, et ensuite nous remettons le tout en place.